



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la Municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM04-2017**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 732 984**, situé au **4, rue de la Bancroft**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire la marge arrière minimale pour la résidence principal à 3,29 mètre, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge minimale de 4,5 mètres des lignes de terrain, le tout, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant dans la zone R-4 106-1;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 15 août 2017.

Stéphane Giguère
Directeur général